



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Augmentation du tarif réglementé du gaz naturel

Question écrite n° 41341

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur l'augmentation du tarif réglementé du gaz naturel. En effet, au 1er septembre 2021, le tarif du gaz a connu une augmentation de 8,7 % ; 2,7 % pour les clients qui utilisent le gaz pour la cuisson ; 5,5 % pour les clients qui ont un double usage, cuisson et eau chaude et 9 % pour les foyers qui se chauffent au gaz. Il s'agit là d'une hausse très importante, qui place le niveau des tarifs réglementés à son niveau le plus haut depuis janvier 2015. Ces augmentations s'effectuent alors même que la situation économique de nombreux Français est mise à mal par la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19. Aussi souhaite-t-elle connaître l'avis du Gouvernement ainsi que ses intentions concernant cette forte augmentation du tarif du gaz et l'impact économique sur les ménages.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41341

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 septembre 2021](#), page 7085

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)